Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 28 JUIN 2018

Compte rendu

Ordre du jour :

- *Bilan 2017 et plan 2018 de la formation professionnelle,*
- *Fermeture de la Trésorerie de Daoulas au 1er janvier 2019,*
- *Fermeture de la Trésorerie de Lannilis au 1er janvier 2019,*
- *Transfert de la gestion hospitalière de la Trésorerie de Landerneau vers la Trésorerie de Brest CH,*
- *Réorganisation de la mission foncière,*
- *Réorganisation des missions des PCE,*
- *Transfert de l'association syndicale d'eau de Plouzané,*
- *Questions diverses.*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, Directrice départementale, s'est tenu à Châteaulin le 28 juin 2018. Cette réunion était la seconde convocation du CTL, convoqué initialement le 21 juin 2018 et qui avait été boycotté pour protester contre son ordre du jour évoquant plusieurs restructurations à l'horizon 2019 : les fermetures des Trésoreries de Lannilis et Daoulas, le transfert de la gestion de l'hôpital de Landerneau à la Trésorerie de Brest CHU, la restructuration des PCE et de la mission foncière au niveau départemental.

En réponse à la déclaration liminaire intersyndicale, Madame Brigant a notamment évoqué le caractère très sévère du récent rapport de la Cour des Comptes et a estimé que ce rapport n'engageait que la seule institution de la rue Cambon…

Dans le prolongement de nos propos liminaires, elle a indiqué qu'il était probable que les décisions de l'exécutif issues du rapport CAP 2022, ne soient pas publiés avant la fin de l'été, voire à l'automne, et que cela ne pouvait que susciter de l'inquiétude chez les personnels.
Concernant la concentration éventuelle des prélèvements obligatoires sur un réseau unique, la Directrice a par ailleurs mentionné qu'elle ne voyait pas de signaux indiquant que les réflexions en cours s'articuleraient sur les seuls réseaux sociaux ou fiscaux..
Elle a toutefois rappelé que la DGFIP s'orientait vers une logique de spécialisation visant à réunir dans une seule entité, la totalité des actions en recouvrement forcé pour les créances des particuliers.

En réponse, la délégation F.O.-DGFIP29 a dénoncé, à nouveau, le rapport des pensionnaires de la rue Cambon qui sortent une fois de plus de leur rôle pour s'égarer sur le terrain politique sans se soucier de l'impact sur les personnels de ces recommandations maximalistes, alors que ces même agents sont, depuis plus de dix ans, les victimes d'un plan social qui ne dit pas son nom.. !!

Bilan 2017 et plan 2018 de la formation professionnelle :

Le rapport émis par le service de la formation professionnelle et des concours fait état de l'activité départementale de la formation au titre de l'année 2017.
Ce bilan 2017 mentionne que 2710 stagiaires ont bénéficié de 3849 jours de formation, soit une moyenne de 1,42 jours de formation par agent. 902 d'agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation soit 79,12% de l'effectif départemental.
L'année 2017 a été marqué par de nouvelles formations présentielles notamment pour le PAS (470 journées) et la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (101 journées). La mise en place du PCRP, suivi par le transfert des cellules CSP a mobilisé 459 journées de formation dont 57 localement et 401 en inter-région.

La répartition de la formation professionnelle par catégorie d'agents est la suivante: A+: 0,22%; A: 29,48%; B: 47,16%; C : 23,14%. La formation continue représente la très large part de ce bilan à hauteur de 94,44%, alors que la formation initiale constitue 2,99% et la préparation aux concours 2,57%.
Concernant l'offre des e-formation, elle s'est développée en 2017 avec 229 sessions contre 129 en 2016. Sur les 1341 agents, 373 n'ont pas commencé leur parcours de formation et sur les 968 agents qui l'ont commencé, 733 l'ont validé soit 54,66% des inscrits.

Au cours de cette année 2017, la DDFIP du Finistère a également accueilli deux apprentis au CDIF de Brest ainsi qu'au SPF1 de Quimper , ainsi que six jeunes volontaires du service civique au sein des CFP de Brest Duquesne (2), Quimper Ty Nay (2), Morlaix (1) et Douarnenez (1).

F.O.-DGFIP29 a rappelé l'attention particulière qui doit être portée à ces jeunes recrutés ponctuellement dans nos services, et notamment le fait qu'ils ne doivent, en aucun cas, être laissés seuls face aux contribuables.

F.O.- DGFIP29 a dénoncé la tendance générale au sein de la DGFIP visant à développer les e-formations qui ne remplacent pas la qualité délivrée par les formations présentielles. Outre le fait que les conditions matérielles soient rarement optimum pour participer à ces sessions, force est de constater que les collègues, pris par le temps, ont des difficultés pour aller au terme de leurs parcours (54,66% en 2017 contre 79,97% en 2016).

Pour conclure, F.O.- DGFIP29 a tenu à saluer le travail effectué par le service local de formation, basé à Brest ainsi que la disponibilité des 72 formateurs qui sont intervenus en 2017 pour dispenser 2013 heures de formation.

Suite à l'examen de ce premier point d'ordre du jour, une délégation de trois collègues du SIP de Douarnenez a pu, dans le cadre d'une suspension de séance, exprimer à la Directrice ses difficultés pour exercer les missions dans le contexte tendu des effectifs du service.
En réponse, Madame BRIGANT s'en est tenue au discours consistant à présenter l'organisation du travail à distance comme le remède susceptible de pallier aux problématiques d'organisation exposées par les collègues et notamment l'accueil...

Pour **F.O.- DGFIP29**, après 35 000 emplois supprimés à la DGFIP depuis 15 ans, il est avéré que les emplois théoriques qui demeurent encore dans les services ne suffisent pas pour absorber les charges de travail alors que, depuis longtemps, il n'est plus procédé à une évaluation exhaustive des tâches.

Pour **F.O.- DGFIP29,** les réponses de la Directrice faites aux collègues de Douarnenez au travers du développement du travail à distance, ne tiennent pas compte de la réalité du terrain, où les agents sont bel et bien toujours confrontés à des flux d'accueil très importants d'usagers malgré les incitations de la Direction Générale pour les dissuader de venir à nos guichets. Contrairement aux dires de la Directrice, l'érosion de l'accueil physique n'est

certainement pas d'actualité, d'autant que le lancement du PAS en début d'année 2019, ne manquera de susciter bon nombre d'interrogations et de déplacements des contribuables que le travail à distance ne suffira pas à résorber. Pour **F.O.- DGFIP,** ces réflexions de la Direction sur le travail à distance, pourraient correspondre à une organisation de l'accueil sous forme de points de contacts, et une gestion à distance du back office, ce qui dès lors remettrait en cause la pérennité même des structures de proximité..

Suite à cet échange, le Comité technique local a repris, et les organisations syndicales Solidaires-CGT-CFDT ont quitté la séance avant que l'ordre du jour aborde les points sur les restructurations 2019.

De façon constante et conformément à son mandat, la délégation F.O.- DGFIP29 a pris ses responsabilités en continuant de siéger pour porter toutes ses revendications sur l'ensemble des points d'ordre du jour inscrits à ce Comité Technique Local du 28 juin 2018.

En préambule des points à évoquer sur les restructurations 2019, **F.O.- DGFIP29** a aussi tenu à rappeler sa position au sujet de l'articulation des instances de dialogue social, à savoir que les représentants des personnels puissent exprimer leurs positions au sein du Comité technique local sur les projets de restructurations, avant d'émettre un avis en CHS-CT sur leurs conditions de mise en œuvre, et leurs conséquences sur les conditions de travail des agents.

Fermeture de la Trésorerie de Daoulas au 1er janvier 2019 :

La Direction a indiqué que ce projet s'inscrivait dans le cadre de l'alignement qu'elle souhaite donner à la cartographie des Trésoreries avec le périmètre des établissements de coopération intercommunale (EPCI). L'opération de restructuration consisterait à transférer 8 communes et 4 syndicats à la Trésorerie de Landerneau, 1 commune à la Trésorerie de Brest Métropole, le syndicat mixte du Parc D'Armorique à la Trésorerie de Châteaulin, et l'EPCC les chemins du patrimoine à la Paierie départementale.

Les emplois de la Trésorerie de Daoulas seraient répartis comme suit :
- Le chef de poste sera chargé de mission dans l'attente de retrouver une structure de même catégorie.
- transfert d'un emploi B vers la Trésorerie de Brest Métropole,
- transfert d'un emploi B vers la Trésorerie de Landerneau,
- transfert d'un emploi C vers la Trésorerie de Landerneau,
- transfert d'un emploi C vers la Paierie départementale.

Fermeture de la Trésorerie de Lannilis au 1er janvier 2019 :

Inscrite dans la même logique Directionnelle de mettre en conformité la cartographie des EPCI avec celle des Trésoreries, cette restructuration envisage de transférer la gestion de 5 communes vers la Trésorerie de Plabennec.

Les emplois de la Trésorerie de Lannilis seraient répartis comme suit :
- Le chef de poste sera chargé de mission dans l'attente de retrouver une structure de même catégorie.
- transfert de 3 emplois B vers la Trésorerie de Plabennec.

Lors de son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a dénoncé ce nouveau mécano départemental qui, in fine, entraîne la fermeture de deux nouvelles trésoreries Finistériennes. Au travers de l'ajustement vers les EPCI, la Direction Générale poursuit son objectif de resserement du réseau des trésoreries de proximité.
F.O.- DGFIP29 a voté contre ces deux projets de la Direction locale.

Transfert de la gestion hospitalière de la Trésorerie de Landerneau vers la Trésorerie de Brest CH :

La Direction locale présente le transfert de la gestion de l'Hôpital de Landerneau vers la Trésorerie de Brest CH dans une optique de spécialisation de cette activité soumise à certification et pour répondre aux évolutions des procédures.
La gestion de l'hôpital de Landerneau représente 38% d'activité de la Trésorerie et finalement pèsera à hauteur de 12% sur l'activité de la Trésorerie de Brest CH.

F.O.- DGFIP29 a dénoncé en séance le prétexte évoqué pour justifier cette opération et qui permettrait selon la fiche remise en amont de ce CTL : « d*e garantir une meilleur conseil et une meilleure qualité de service dans le traitement des opérations comptables et budgétaires.. ».*
Nous avons fait au contraire, remarquer en séance que la qualité du service rendu actuellement par les collègues et le comptable en place ne fait aucun doute, ce qui nous a été confirmé en séance par la Direction.

La délégation **F.O.- DGFIP29** a aussi alerté sur le fait que ce projet de restructuration est de nature à fortement déstabiliser les équilibres des deux Trésoreries de Landerneau et Brest CH. En effet, la Trésorerie de Landerneau va devoir gérer en début d'année 2019 d'importants mouvements comptables et budgétaires en entrée et en sortie, compte tenu de cette opération et de celle de l'intégration des collectivités en provenance de Daoulas. Quant à la Trésorerie de Brest CH, elle demeure, comme bon nombre de services, fortement impactée par la vacance d'emploi à l'issue des mutations au 1er septembre 2018.

Malgré ce contexte où le bon sens aurait voulu que ce projet soit purement et simplement abandonné, la Direction a maintenu son projet pour le 1er janvier 2019. **F.O.- DGFIP29** a voté contre.

Réorganisation de la mission foncière :

Dans le prolongement de la restructuration des missions foncières au 1er janvier 2018, à travers la mise en place d'un PELP et d'un PTGC, la Direction envisage de créer au 1er septembre 2019 un Service départemental des impôts fonciers (SDIF) adossé au CDIF de Quimper, en y intégrant la gestion des locaux d'habitation assurée jusqu'alors par les SIP de Douarnenez, Carhaix, Châteaulin,Quimperlé.
Ce SDIF, basé à Quimper, disposerait d'une antenne à Brest, la Direction a indiqué qu'elle envisageait aussi de regrouper sur cette structure départementale, l'activité de gestion des locaux d'habitation assurée actuellement par le SIP de Morlaix à l'horizon de 2020.

La Directrice a présenté cette restructuration dans une logique de spécialisation et de concentration en évoquant le fait que les SIP n'auraient plus la capacité d'assurer cette mission compte tenu des effectifs dédiés... Toujours selon la Directrice, ce projet répondrait aussi aux attentes des collectivités locales dans le cadre de la fiabilisation des bases fiscales et dans la perspective d'une révision foncière des locaux d'habitation.

Ce transfert de gestion des locaux d'habitation entraînerait un transfert de 6 emplois B et C des SIP fonciers vers le SDIF de Quimper.
- SIP Douarnenez : -1 B,
- SIP Carhaix : -1B
- SIP Châteaulin : -1 B , -1C,
- SIP Quimperlé : - 1B, -1 C.

Lors de son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé qu'avant 2002, les CDIF avaient une compétence globale sur la mission cadastrale, qu'elle soit topographique,

fiscale, foncière. En 2002, la DGI a décidé un rapprochement entre les CDI et les CDIF et après une expérimentation engagée de 2003 à 2004, la réforme a été généralisée à compter de 2006, puis elle a été suspendue début 2009 dans le cadre de la mise en place des SIP. A l'époque, nous avions, ainsi que les personnels, fortement contesté cette réforme qui est restée inachevée puisqu'à l'instar du Finistère plusieurs départements n'avaient pas terminé leurs rapprochements SIP/CDIF.

Comme nous l'avions indiqué à l'époque, ces rapprochements SIP/CDIF ne prenaient pas en compte la spécificité des missions cadastrales, et ces réformes ont entraîné une diminution de la technicité et une pression sur des agents non formés.

Pour F.O.-DGFiP29, seul le retour aux services du cadastre, structures pérennes de proximité, composées d'un inspecteur spécialité cadastre, des géomètres, des contrôleurs cadastre (rétablissement de la formation B cadastre), des agents réellement formés à la spécialité (dessinateurs et/ou gestionnaires du plan informatisé) permettra l'exécution globale de la mission cadastrale, mission de service public à la fois technique et fiscale.

La mise en place du SDIF envisagé au 1er septembre 2019, ne prenant en compte nos revendications, la délégation **F.O.- DGFIP29** a voté contre ce projet de l'administration.

Réorganisation des missions des PCE :

La Direction envisage de redéployer les missions des PCE du département et de maintenir le seul PCE de Brest en supprimant ceux de Quimper et Morlaix au 1er septembre 2019.

La Direction a indiqué vouloir recentrer l'activité du PCE sur la programmation du contrôle fiscal, en lui enlevant certaines missions et notamment l'instruction des demandes de remboursement de crédit de TVA qui serait confiée à la Division du contrôle fiscal, alors que les autres expertises relèveraient de la Division des affaires juridiques (DAJ).

L'objectif de cette spécialisation, toujours selon Madame BRIGANT, serait de tenter d'assurer une meilleure couverture de toutes les zones du département en terme de contrôle fiscal, certains territoires étant considérés selon elle, comme des zones blanches…

Les redéploiements d'effectifs envisagés sont les suivants :

- PCE de Brest : +1A +1B du PCE Morlaix, +2 A du PCE Quimper ;

- PCE de Morlaix : -3A vers BDV Morlaix, -1A -1B vers PCE Brest ;

- PCE de Quimper : -1 A+ ; -2A vers BDV Quimper, -2A vers BDV Quimper, -2A vers PCE Brest, -1A vers la DAJ, -3A (redéploiement), -3B vers DIV CF .

- BDV2 Morlaix : +3A du PCE Morlaix ;

- BDV 3 Quimper : +2A du PCE Quimper ;

- Direction : +1A+, +1A du PCE Quimper, +3A (redéploiement), +3B du PCE Quimper.

Lors de son intervention, la délégation **F.O.-DGFIP29** a interpellé la Directrice en lui demandant si, en réalité, cette spécialisation et concentration d'un PCE à Brest, ne préfigurait pas une régionalisation du contrôle fiscal et nous avons fait part de nos plus grandes réserves quant à l'objectif affiché de mieux répondre à la couverture géographique de la mission ainsi qu'à la recherche d'égalité de traitement des citoyens.

Pour **F.O.- DGFIP29,** si la qualité du contrôle fiscal dépend, pour une très large part, de la qualité de la programmation, celle ci suppose une bonne connaissance du terrain (entreprises, activités, volume de l'activité, locaux…) et une bonne appréhension du tissu fiscal. Dans ce contexte, le PCE est donc la structure dédiée à cette approche, par sa

position en prise directe sur son secteur géographique et grâce notamment à ses liaisons régulières avec le SIE.

Pour **F.O.- DGFIP29,** il est peu probable que les orientations fortes de la DG donnant la prépondérance aux croisements de données du type « data mining » soient de nature à compenser l'éloignement géographique et la diminution des liaisons avec les SIE que va, de facto, générer cette concentration de l'activité des actuels PCE.

Pour F.O.- DGFIP, la programmation du contrôle fiscal externe est une mission déterminante et essentielle qui doit bénéficier des moyens budgétaires nécessaires, et nous revendiquons le maintien au niveau départemental des PCE, qui assurent une véritable égalité de traitement sur tout le territoire, en leur attribuant des objectifs cohérents avec la réalité du tissu fiscal.

F.O.- DGFIP29 a voté contre cette restructuration des PCE départementaux.

Transfert de l'association syndicale d'eau de Plouzané :

Cette opération prévoit au 1er janvier 2019 le transfert de la gestion de ce syndicat d'eau de la Trésorerie de Saint Renan vers celle de Brest Métropole. Cette opération fait suite au transfert de la commune de Plouzané au 1er janvier 2018 dans le cadre de l'alignement des périmètres de compétences des Trésoreries avec les EPCI, dispositif que **F.O.- DGFIP29** avait dénoncé et contesté lors du CTL du 7 septembre 2017.

Questions diverses :

Dans le prolongement de notre intervention en CAP locale le 26 juin 2018, nous avons rappelé notre revendication pour que la DDFIP29 puisse se positionner dans le cadre du dispositif national qui consiste, à l'initiative des Directeurs locaux, de pouvoir inscrire un ou plusieurs services au titre du mouvement spécifique (B et C) au 1er mars 2019, services dont les situations de vacances d'emplois sont de nature à impacter, pour au moins 1 an, leur fonctionnement**.**
En réponse, la Directrice nous a répondu qu'elle allait proposer trois structures à la Direction générale, les Trésoreries de Châteauneuf, Fouesnant et Carhaix.

La délégation F.O.- DGFIP29 : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est), **Florence JAVELOT** (EDR), **Michelle GALLY** (EDR), **William THUBERT**(DDFIP Brest) ; **Thierry ROLLAN**D (Trésorerie de Carhaix), **Erick GUERRY** (Permanent **F.O.- DGFIP29**).

BULLETIN d'ADHESION

NOM : ._____. **Prénom :** _____._____

Grade : ._____ **Indice** ._____.

Quotité travail ._____.

Affectation : ._____

Déclare vouloir adhérer au :
Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

Fait à le